

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DECRET N°75-266 du 17 Octobre 1975

portant nomination à diverses fonctions judiciaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972;
- VU le Décret n°74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret N°74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;
- VU la Loi N°65-5 du 20 Avril 1965, portant Statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents;
- VU les décrets N°72-242 du 9 Septembre 1972 et N°88/PR-MJL du 14 Octobre 1965, portant intégration des camarades Basile SOSSOUHOUNTO et Lambert HOUFONDE dans la Magistrature Dahoméenne;
- VU le décret N°70-177/CP/MJL-231 du 22 Juillet 1970, portant affectation du Camarade Lambert HOUFONDE au Tribunal de première instance de Parakou pour servir en qualité de Procureur de la République près cette juridiction.
- VU l'arrêté N°101/MJL-231 du 21 décembre 1972, portant affectation du Camarade Emmanuel-Basile SOSSOUHOUNTO au Tribunal de première instance de Parakou pour servir en qualité de Président de cette juridiction;
- VU l'arrêté N° 0706/MFPRAT/DP.2 du 8 Octobre 1968, portant nomination du Camarade ALKOIRET Traoré Ousmane Bani dans le Corps National des Attachés Administratifs à compter du 6 Février 1966;
- VU le message téléphonique N°562/MFPTDP du 18 Juillet 1975, mettant le Camarade ALKOIRET Traoré Ousmane Bani à la disposition du Ministre de la Justice;
- l'arrêté N°64/MJL-231 du 22 Août 1969, portant nomination du Camarade Salomon GODONOU DOSSOU en qualité de Substitut du Procureur de la République près le tribunal de première instance de Cotonou;

.../...

VU le décret N° 191/PR/MFPTT/DP.2 du 12 Juin 1967, portant intégration du Camarade Salomon GODONOU DOSSOU dans le Corps National des Attachés Administratifs;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. Sont abrogés le décret N° 70.177/CP/MJL-231 du 22 Juillet 1970 en ce qui concerne le Camarade Lambert HOUÉFONDE,

l'arrêté N° 101/MJL-231 du 21 décembre 1972 sus-visé;

l'arrêté N° 64/MJL-231 du 22 Août 1969, sus-visé.

ARTICLE 2. Le Camarade Lambert HOUÉFONDE Magistrat de 3ème grade 7ème échelon, est nommé Juge au Tribunal de première instance de Porto-Novo et spécialement chargé de l'instruction.

ARTICLE 3. Le Camarade Emmanuel Basile SOSSOUHOUNTO, Magistrat de 3ème grade 4ème échelon est nommé Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Cotonou.

ARTICLE 4. Le Camarade Salomon GODONOU DOSSOU, Attaché Administratif, est nommé Procureur de la République par intérim près le Tribunal de première instance de Parakou.

ARTICLE 5. Le Camarade ALKOIRET Traoré Dusmane Bani, Attaché Administratif, est nommé Juge au Tribunal de première instance d'Abomey et spécialement chargé de l'instruction.

...../.....

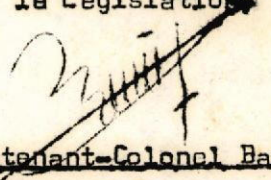
- 3 -

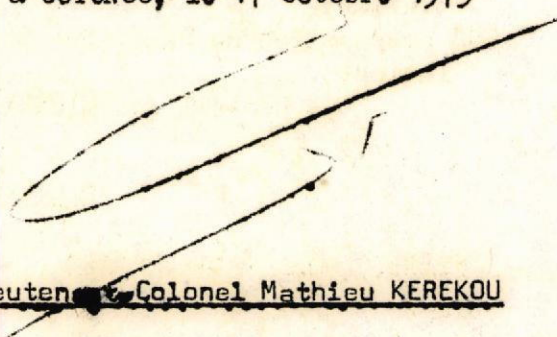
ARTICLE 6. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 17 Octobre 1975

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et de
la Législation


Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances


Intendant Militaire de 3^e Classe
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS : PR 4 - MJL 15 - CSM 2 -
Finances Solde 1 - Tous Ministres 12 -
Trésor 1 - DI 1 - CF 4 - DB 2 - DC2 -
SGG 2 - IAA 2 - Gde Chanc 1 - JORD 1 -
Intérêts 4 - CNR 4 SPD 2 DPE-DGAJL 4
INSAE 2 DCCT-IGF-ONEPI 3